



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MERCREDI 25 JANVIER 2023.**

— : : —

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 25 janvier, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une session **extraordinaire** en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 18.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 20 janvier 2023.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BERNARD Laurent, MARIANI Isabelle, BLANC-GARIN Magali, GUILLAUME Johann, GUINET Stéphanie, LOISEL Maxime, CARPENTIER Christophe, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, SENT Virginie.

Absents excusés ayant donné procuration :

D'HALLUIN Florence donne procuration à LENNE Thomas.

Secrétaire de séance : LAUDE Jean-Jacques.

Délibération 2023 – 02 : Motion contre la fermeture d'une classe à l'école primaire.

Le conseil municipal de Marcoing considère que l'Inspection Académique, à travers sa décision annoncée de fermeture de classe, applique une logique comptable. Cette dernière porte atteinte aux conditions d'études des enfants, à leur réussite, aux conditions de travail et à l'implication des enseignants... L'école est une institution républicaine où les enfants les plus fragiles doivent être accompagnés et écoutés... Fermer une classe est un désengagement de l'État auprès des familles marconiennes et de leurs enfants.

Marcoing est une commune attractive dont les maisons se vendent très rapidement, d'où une réelle volonté de création de logements :

- un lotissement privé de 66 logements par le bailleur social CLÉSENCE,
- 25 logements sur le site de « l'Aérium »,
- 15 logements par le bailleur social PARTENORD HABITAT sur le site de l'ancienne gendarmerie,
- un lotissement de 5 logements par un propriétaire privé.

Ces futures constructions seront bâties en 2023-2024, ce qui permettra de voir la population évoluer de 1850 à 2100 habitants.

Une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) d'une capacité de 20 enfants de 0 à 6 ans, est ouverte depuis le 9 janvier 2023. Elle engendrera la venue de fratries au niveau des écoles.

Actuellement, plusieurs enfants ont besoin d'un suivi particulier, d'une attention plus conséquente. Ils seront pénalisés par la fermeture d'une classe.

Depuis novembre 2022, les accueils des mercredis-loisirs ouvrent à la journée, et les ALSH sont proposés la première semaine de chaque vacances scolaires. Ces nouveautés permettent d'accroître la durée d'accueil de l'enfant à 5 jours sur 7 de 7 h30 à 18 h30.

La municipalité vient d'investir 20 000 € en matériel informatique dans son école élémentaire et d'autres projets sont en cours.

Tous ces projets sont des leviers pour l'attractivité de la commune et l'installation de nouvelles familles.

La ruralité est prise pour cible et les éléments énoncés ci-dessus laissent penser que les effectifs vont repartir à la hausse rapidement (à ce jour plusieurs enfants se sont fait connaître pour la rentrée 2023-2024).

Il serait inconcevable de fermer une classe pour la rouvrir dans la foulée.
L'école restera toujours un vecteur d'attractivité et de vitalité en milieu rural.

Par conséquent, **l'ensemble des élus du conseil municipal**, réunis en session extraordinaire le 25 janvier 2023, **refuse et s'oppose à la décision de fermeture d'une classe à Marcoing à la rentrée scolaire 2023/2024.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à l'Inspecteur Académique de l'Education Nationale, Monsieur Jean-Yves BESSOL, de revoir sa position en prenant en considération ces arguments, et **de maintenir le nombre de classes actuel** afin de garantir et défendre la réussite de tous les enfants de Marcoing dans un cadre pédagogique serein et épanouissant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET.

Jean-Jacques LAUDE.

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication sur le site de la commune www.marcoing.fr en date du 26 janvier 2023.